

DETTE ET LIEN SOCIAL

ESQUISSES D'UNE RECHERCHE

PAR

Louis BASLE

Maître de Conférences à l'Université de Picardie

*“J’ai le sentiment d’avoir des comptes à rendre - à qui ? Je n’en sais rien...”,
P. Bourdieu, Questions de sociologie, p. 76.*

Commençons par une ou deux notations concrètes. On apprend très tôt aux enfants à dire “merci”, “s’il-vous-plaît” et “pardon”. La reconnaissance de dette, si l’on peut dire, est très tôt un élément essentiel de la socialisation humaine. A vrai dire, il ne s’agit ici que de l’explication courante d’un lien anthropologique fondamental, “*lien de vie, nœud mortel*” selon la belle expression de l’indianiste Charles Malamoud (Malamoud 1988).

Le point de départ est, en effet, celui-ci : nous devons la vie à d’autres et, pour la plupart d’entre nous, nous transmettons cette dette à nos descendants. Allons plus loin : nul d’entre nous, lors de sa conception ne se trouve en état de demander quoi que ce soit, ce qui n’atténue pas l’acuité de la situation, car cette dette comporte trois circonstances aggravantes : elle ne peut s’éteindre et tout au plus peut-on la transmettre ; le créancier n’est pas clairement identifiable ; enfin elle est indéfiniment réversible pour en revenir toujours à la situation initiale. Je saisis l’occasion de ce colloque pour mettre à plat les premières esquisses d’une réflexion que j’aimerais à venir. L’unité du propos ne réside pour l’instant que dans le sentiment qu’il y a là un thème important susceptible de recherches éclairantes. Quatre points seront ici évoqués : la dette dans le brahmanisme ; la dette selon un point de vue psychanalytique ; la dette et les “paléomonnaies” ; la dette et la monnaie. On terminera par une

hypothèse de recherche : comment, quant au lien social, interpréter le passage d'une dette "verticale", c'est-à-dire envers l'invisible et le divin, à une dette "horizontale" qui évacue cette dimension ?

I. - LA DETTE DANS LE BRAHMANISME

"L'homme... dès qu'il naît, naît à l'état de dette" (Malamoud, 1990, p. 714 c.). Il faut bien comprendre que cette "dette originnaire" n'est pas "quelque chose qui affecte l'homme : elle est l'homme" (ibid). Contrairement au judaïsme et au christianisme, la pensée brahmanique n'imagine pas de faute originelle, car le simple fait de naître suffit pour qu'il y ait dette. Le créancier ultime c'est la mort et ce qui est dû c'est la vie même du débiteur. Le "suicide oblatoire" serait une solution libératoire radicale, trop sans doute. Ne vaut-il pas mieux se trouver des créanciers multiples et parcelliser la dette en paiements partiels et échelonnés ? Grâce à cette double substitution, le créancier ultime attendra : le débiteur vivra pour "apaiser" ses multiples créanciers et ainsi renforcera "toutes les solidarités qui l'unissent à sa lignée ancestrale... (et)... à l'ensemble du monde tel qu'il est régi par les dieux" (idem, p. 715 a.). Tout cela, par le rite, qui fournit "les moyens de satisfaire les créanciers", voire de devenir créancier à son tour. On peut distinguer quatre catégories de créanciers : les dieux à qui l'on doit des sacrifices, les saints à l'origine du texte du véda, héritage que l'on doit étudier, réciter et transmettre, les autres hommes à qui l'on doit l'hospitalité et l'aumône et enfin les ancêtres. C'est seulement avec ces derniers créanciers qu'on peut se libérer définitivement et d'un seul coup : il suffit de procréer un fils qui, prenant la dette à son compte, fait de son père un créancier situé désormais du côté des Pères et des Ancêtres : ainsi le fils aîné paie les dettes profanes du père défaillant ou mort (Ibid).

Tout ceci parle de soi-même. Notons au moins deux considérations sur lesquelles insiste Malamoud. La première considération tient à la double dimension de la relation d'endettement, relation qui pourrait bien constituer le lien social fondamental : une dimension verticale entre l'invisible, le divin d'une part (les ancêtres, les dieux, les saints du Véda) et le monde visible des hommes vivants, dimension se prolongeant dans la descendance à venir ; une dimension latérale fondée sur la précédente : d'une part, la relation maître-élève dans l'enseignement du texte védique, le maître et l'élève étant dans une relation de réciprocité et "la dette payée par le couple maître-élève" (id., p. 715 b) ; d'autre part, toutes les relations quotidiennes entre les humains avec les dettes et les créances "profanes" mais aussi le devoir d'hospitalité (qui implique la situation réversible d'être accueilli).

Quant à la deuxième considération, elle a trait au caractère à la fois réversible et inextinguible de la dette. Les créances ne font que reporter la dette soit dans le temps soit à un autre : tous les créanciers, et donc les créances, substitutifs s'effaceront finalement devant la mort, créancier ultime réclamant ce qu'il a donné, "cadeau immédiatement transformé en créance", la vie ; mettre au monde un fils c'est s'acquitter, certes, mais en lui faisant endosser notre

dette. "Tout se passe, écrit Malamoud, comme si les dettes contingentes et partielles que l'homme contracte au cours de son existence n'étaient que les symptômes ou l'illustration de la dette essentielle qui définit sa destinée : le brahmanisme ne manque pas une occasion de nous rappeler que "devoir" c'est, avant tout et en fin de compte, "devoir mourir !". Notons aussi la parenté entre la dette et le devoir, l'obligation au sens le plus courant. Pour reprendre une expression de Malamoud, "le devoir est dette quand il est obligation de rendre". Finalement par le rite, la dette se transforme en un ensemble de devoirs, de tâches. Ces tâches sont là, sans précédent, car la dette primordiale est là, non précédée d'emprunt. Glissons un peu ; introduisons la faute originelle, la culpabilité, un zeste de modernité et voici Kant et son impératif catégorique, et voici Weber et son éthique protestante...

II. - LA DETTE : POINT DE VUE PSYCHANALYTIQUE

Je m'aiderai ici de deux auteurs contemporains : Jean-Paul Valabrega (1980) et Eugène Enriquez (1983). Il ressort de leur lecture que la dette est toujours déjà là car l'auteur de la dette, c'est le donateur, le testateur (Valabrega, p. 220). On naît légataire et, qui plus est, légataire des morts. Plus précisément, dans le mythe freudien *Totem et Tabou*, le père est créé, toujours déjà mort, divinisé par le crime des fils, crime qui les constitue comme frères dans la dette et la culpabilité, dans la menace, la précarité, la finitude, le suspens (Enriquez, p. 187-188). Cette dette est fondatrice car, liée à la fonction paternelle, elle permet la séparation de la mère et de l'enfant et donc la constitution du lien social : on retrouve, avec le nom du père, la solidarité "verticale" qui lie aux Ancêtres, aux Pères. Et, selon Enriquez, c'est le sacré qui rappelle "à chacun la dette existentielle qu'il a contractée envers les ancêtres et les morts de sa famille" (p. 201), morts qui ne laissent pas d'être dangereux ("ils portent la mort en eux") (Ibid.). Il convient donc d'avoir avec eux des "rapports... précis, codifiés, ritualisés" (Ibid.), mais constants car c'est du sacré qu'advient la loi, et donc un ordre social possible.

La dette s'identifie donc au testament des morts, dette indéfiniment transmissible, mais aussi réversible : le testateur supposé n'est pas seulement en dette envers ses pères, mais envers ses héritiers ; en outre, dès qu'il y a legs, le légataire est institué testateur (Valabrega, p. 218-221).

Finalement, comme le mythe, "héritage dont nous sommes les dépositaires transitoires", la dette fondamentale est... "indestructible", car elle est "d'essence mythique". Elle est symbolique car le "symbole est le dû à payer pour l'obtention du sens". C'est "la dette de sens" (Valabrega, p. 221). Par là, nous rejoignons l'anthropologie et la conviction partagée par toutes les sociétés humaines jusqu'aux temps modernes : l'origine, la fondation, la Loi, ce qui donne sens et consistance aux groupes humains est toujours déjà donné, hors de portée à jamais, car cela vient d'ailleurs. Les raisons d'être du social et de l'humain, le sens en un mot, sont un don de l'autre. Cette dette doit être transmise telle quelle, strictement inchangée. Bel exemple de cécité des hommes sur

eux-mêmes : les sociétés ne cessent de changer, les hommes d'innover, d'inventer leurs règles, leurs mythes, leurs rites... Et pourtant, ils ont longtemps feint de croire qu'ils sont "privés de toute prise efficace sur leur manière d'être", qu'ils n'avaient "pas de droit sur leur ordre interne" dans la mesure où "ils le croyaient dicté d'ailleurs et légitimé par une source extérieure" (Gauchet 1977, p. 7). On comprend les réactions scandalisées d'un de Bonald ou d'un de Maistre après l'ouragan révolutionnaire. Pour de Maistre, "il faut toujours que l'origine de la souveraineté se montre hors de la sphère du pouvoir humain" (Boffa 1986). Pour de Bonald, "l'homme ne doit rien à l'homme que pour Dieu" (Tulard 1986). Voilà qui est clair.

III. - MONNAIES PRIMITIVES OU "PALEOMONNAIES"

Les spécialistes soulignent à l'envi la naïveté des économistes à ce sujet. Il suffit d'ouvrir n'importe quel manuel de premier cycle pour lire une nouvelle version du mythe évolutionniste : au début, il y eut le troc ; puis, on inventa la monnaie qui de marchandise devient métallique puis fiduciaire et enfin scripturale. Il est bien évident que nos sauvages, nos anciens puis nos modernes commerçaient comme des contemporains. "Tout est faux dans cette fable économiste" note Alain Caillé (Caillé 1986), ce que suggèrent abondamment et depuis longtemps les recherches anthropologiques (Polanyi et alii, 1957-1975, Mauss 1923-1924 dans Mauss 1950-1983, Malinowski 1922-1963, 1989). La chose commence à se savoir grâce à l'obstination de chercheurs en sciences sociales de disciplines diverses. Il suffit de se reporter aux livraisons du *Bulletin du MAUSS* puis de la *Revue du MAUSS* et aux travaux qui gravitent autour (Campini/Rosier 1991 ; Courbis/Froment/Servet 1990 et 1991 ; Servet 1984 pour ne citer que des économistes).

Il ressort de tout cela des conclusions contraires à la "fable économiste". Il apparaît qu'aux origines des monnaies, il n'y a pas l'échange marchand, mais le "paiement" pour des choses aussi peu "économiques" que la dette de sang, le sacrifice, le prix de la mariée, les rites funéraires, le rachat d'un prisonnier de guerre (Caillé 1986, p. 61). On "paie" tout simplement parce que c'est ainsi que se donnent à voir la renommée, la parenté, le pouvoir ou la soumission, soit les hiérarchies et les distinctions sociales (Courbis/Froment/Servet 1991, p. 319). On "paie" pour "apaiser" les dieux, les ancêtres, le souverain ou son représentant, soit tout forme possible de créancier. Payer viendrait du latin "pacare", *pacifier*, *apaiser* ; s'acquitter signifie *se rendre libre, tranquille* ("quietus") tandis que finance signifie au XIII^{ème} siècle paiement ou rançon, d'un mot latin signifiant *régler un différend par remise d'argent* (Courbis/Froment/Servet 1990, p. 9). Mais si l'on paie, on ne paie pas n'importe comment : on n'apaise pas les dieux comme on épouse, la dette de sang ne se règle pas comme un tribut et ainsi de suite. En outre chacune de ces "opérations" est différente selon qui l'effectue.

Il apparaît aussi que l'on "paie" tout simplement pour signifier le lien social (Adair 1986), pour fêter, pour célébrer, pour défier, pour se faire des

clients. On retrouve ici les réflexions de Marcel Mauss. Si le don est *phénomène social total*, pourquoi pas la monnaie ? En effet (Courbis/Froment/Servet 1991, p. 323). Car n'est-il pas vrai que dieux, ancêtres, groupes et individus humains ont ensemble constamment à "*régler leurs comptes*" (Ibid.).

Il apparaît en outre que, bizarrement, ces "paiements" laissent les comptes ouverts et semblent faits pour cela. Disons autrement : pour que tiennent les groupes et individus humains et que des liens se perpétuent d'une part avec ceux qui les ont censément faits ce qu'ils sont, d'autre part avec les groupes voisins alliés ou ennemis (soit pour toujours, soit par de subtiles rotations), il faut, semble-t-il, que se perpétue une relation de dette/créance. Serait-ce là finalement l'explication du trop merveilleux "*hau*" ou "*esprit de la chose donnée*" (Mauss) qui a fait tant gloser ? Quoi qu'il en soit, tout cela semble au rebours de notre système monétaire : la dette payée n'est-elle pas effacée ? Mais seule semble-t-il la relation dette/créance perpétue le lien social, comme le suggèrent Nicolas Campini et Michel Rosier (1991). Voyons cela.

IV. - QU'EST-CE QUE LA MONNAIE ?

Ne définit-on pas la monnaie comme l'actif liquide par excellence ? Voilà donc un avoir, une belle et bonne créance. Certes, mais il y a des circonstances où soudain cette créance s'évanouit : hyperinflation, crise boursière et bancaire... Car, faut-il le redire, "*l'argent n'est pas une chose, mais une représentation de dettes et de créances*" (Amar 1956 dans Borneman 1973-1978 p. 373).

La monnaie, c'est avant tout de la dette. Parce que c'est une inscription au passif d'une banque : on n'a rien trouvé de mieux comme moyen de paiement qu'une... reconnaissance de dette. Ensuite parce que le passif de banque est gagé sur un actif constitué de... reconnaissances de dettes : dettes commerciales et découverts des entreprises, avances aux particuliers, dettes interbancaires, dette du Trésor, dette de la banque centrale (non mobilisable pour une partie d'entre elle sous la forme de réserves obligatoires). On voit ici à l'œuvre tant l'infinie réversibilité de la dette que son inextinguibilité : on ne peut en effet solder les comptes qu'avec de la monnaie émise grâce à l'endettement. Qu'on remonte des banques de second rang à la banque centrale et de celle-ci à la trouble nébuleuse du S. M. I., on ne rencontre que subtils entrelacs de dettes et de créances. Quand les banques n'ont plus de sous, c'est-à-dire quand la Banque de France n'est pas assez en dette à leur égard, elles se font "*refinancer*". Comment ? En empruntant, donc en accroissant leur dette, soit entre elles, soit auprès de la Banque de France.

Soyons plus précis : l'ensemble de la machine économique ne peut tenir que si tient l'immense réseau interconnecté des créances et des dettes. Cet immense réseau de promesses réciproques (je te tiens, tu me tiens... !) ne tient que si les échéances sont peu ou prou tenues. Or on ne peut les tenir que par l'accroissement continu de la dette (Campini/Rosier 1991). Il faut ici s'expli-

quer. La prétendue "création monétaire", c'est-à-dire le fait pour une banque d'accorder des moyens de paiement s'opère par "monétisation" d'une créance. Cela veut dire tout simplement que la banque "endosse" provisoirement l'endettement du débiteur. Ce débiteur peut être l'extérieur si la créance est en devises, le client du créancier si la créance est un effet de commerce, l'émetteur du titre si la créance est un titre ancien. Mais, plus remarquable : le débiteur peut être le créancier lui-même dans deux cas : lorsque pour se procurer des fonds ce curieux "créancier" émet un titre neuf qu'il cède à la banque ; lorsqu'également la banque lui accorde une avance. Le créancier ne l'est que parce qu'il se met en dette, la banque n'est en dette que parce qu'elle est créancière. Quoi qu'il en soit, à part le cas numériquement négligeable des entrées nettes de devises, la prétendue "création de monnaie" est fondée sur du "crédit interne", c'est-à-dire la dette de l'Etat, des particuliers et des entreprises à l'égard du système bancaire, mais aussi la dette de l'Etat, des particuliers et des entreprises les uns envers les autres. On retrouve le jeu réversible dettes/créances. Résumons-nous : les actifs monétaires des entreprises, des particuliers et de l'Etat correspondent à des dettes bancaires basées elles-mêmes sur des créances sur les entreprises, les particuliers et l'Etat. Les créanciers sont finalement solidairement débiteurs.

Mais dira-t-on, pour avoir de l'argent, posséder des actifs liquides inscrits en bonne et dûe forme au passif de notre banque, il suffit d'être, par exemple, Maître de Conférences ou Contremaître avec un salaire honnêtement gagné. Certes. Mais d'où vient ce flux de monnaie qui circule invisiblement du T. P. G. ou du compte de l'entreprise à notre compte en banque ? Rappelons que le flux en question accroît le dit compte inscrit au passif de la banque. Ce passif est lui-même gagé par la hausse correspondante de l'actif de cette même banque, c'est-à-dire de sa créance sur le Trésor (via la Banque de France) ou sur la banque de l'entreprise. Ici il peut y avoir endettement, si le Trésor ou la banque débitrice sont provisoirement à court de ressources. En outre, l'entreprise finance le plus souvent ses charges courantes par du crédit bancaire. Ces deux hypothèses ne sont pas d'école : le gonflement continu de la masse monétaire matérialise l'idée qu'il y a expansion de l'endettement et anticipation par l'endettement, la démonétisation nouvelle. Mais il n'y a pas création de monnaie par le système bancaire. Ou plutôt l'enchaînement des créances et des dettes est le produit et le moteur du circuit économique où la monnaie est tout autant créée par le "demandeur" (entreprises, Trésor Public et particuliers) que par l'"offreur" (banques, Trésor Public et Banque de France). Avec l'avènement du marché financier généralisé, il n'y a, à la limite, plus de lieu sacré où s'origineraient la dette et la créance, mais marchandage généralisé de celle-ci et de celle-là, créant une solidarité anonyme des jeux spéculaires. L'espace de la dette n'est plus vertical et pyramidal : il est courbe et circulaire.

Paradoxe : l'argent libère dit-on, c'est de la "*liberté frappée*" (Marx). C'est, dit Simmel, la "*fongibilité absolue*", le "*moyen absolu*". Il permet "*le développement et l'indépendance*" de l'individualité qui s'émancipe des liens communautaires (Simmel 1977-1987). Paradoxe car à bien regarder les méca-

nismes de la monnaie on constate à quel point l'ensemble est solidaire et dépendant de multiples facteurs dont certains fort volatiles : une rumeur, une information économique, un conflit social localisé, un coup d'Etat quelque part... La dette s'est diffusée, distillée, latéralisée. Dettes, créances, marchandises et individus semblent circuler en toute indépendance, en toute souplesse. L'endettement est de tout, cela le lien social, la solidarité invisible et capillaire. La dette encore la. dette. Etre hors champ, exclu, c'est être exclu du jeu normal de créances et de dettes. Bien sûr, c'est être pauvre. Mais aussi et surtout, c'est être victime de la bienveillante solidarité : condamné à recevoir sans rendre, condamné sans recours à la dette. Serait-ce le prix à payer des cette solidarité par l'argent que cette "insolidarité" ?

CONCLUSION

Il y aurait à prolonger la réflexion sur l'aspect juridique du problème (l'obligation, la faute, la peine comme paiement, la réparation et la responsabilité civile et pénale). Dans tous ces cas, il y a un obligé et un créancier (réel ou fictif). Mais si l'on va du côté des libertés civiles et publiques, on se trouve face à une difficulté : s'il y a créance, il y a dette, il y a créancier, il y a débiteur. Si nous naissons débiteurs, la philosophie du droit naturel nous assure que nous naissons créanciers, en particulier que nous avons des droits. A quelle dette, à quel débiteur correspondent ces droits dits de l'homme et du citoyen ? On évoquera aussi la question de la justice sociale, de l'équité, de l'égalité.

Je voudrais suggérer, in fine, une hypothèse de travail. La relation dette/créance se déploie à l'origine, dans une relation verticale : entre les vivants et les morts, les humains et les êtres invisibles. Dans ce contexte, le marché, le contrat, la dette privée, la monnaie moderne n'ont pas cours. C'est avec les dieux, les morts, les ancêtres, puis, par extension, les autres (les ennemis, le groupe où l'on prend et donne femme) qu'on négocie : échanges cérémoniels, sacrifices, rituels divers, vendettas et guerres scandent les dettes et les créances, les dons et contre-dons, l'économie de subsistance fonctionnant sous la loi des réciprocités communautaires et lignagères. La dette est garante du lien social, en particulier parce qu'elle fonde les obligations, les "responsabilités in solidum" du groupe envers ses fondateurs supposés. Elle est garante de ce lien parce qu'aussi il y a une "solidarité" des débiteurs et de leurs créanciers supposés : la "dette symbolique", la "dette de sens" "tient" le groupe, mais la réciproque est vraie... au moins jusqu'au monothéisme hébraïque : les dieux sont un peu "tenus" par leurs débiteurs. Cette relation verticale se distribue entre les vivants selon le statut donné par les morts. Mais avec la modernité la relation verticale s'estompe pour se réduire aux liens juridiques et économiques d'une part, aux diverses dimensions du politique d'autre part¹. D'où la question centrale des sciences sociales depuis la fin du

1. Il en reste beaucoup de choses : l'héritage et ce qui reste du culte privé des morts, le culte public des morts, l'impôt et la conscription, et enfin, toute la législation civile et pénale

XVIIIème siècle (et des théories du droit naturel et du contrat dès le XVIIème siècle) : comment la société tient-elle ensemble ? Question centrale de ce colloque.

L'hypothèse de cette réflexion consiste en ces deux points :

- D'une part, il y a une "solidarité" entre les dimensions verticale et horizontale de la relation dette/créance ;

- D'autre part, la modernité se caractérise par la rupture avec l'invisible et donc la quasi-disparition de la dimension verticale ou plutôt par son refoulement, c'est-à-dire sa présence obsédante et déniée. La présence du tiers absent, mort.

BIBLIOGRAPHIE

Ph. Adair, 1991, "Du lien social : genèses et devenir", *Actions et Recherches Sociales*, avril 1991, n° 2.

A. Amar, 1956, "Essai psychanalytique sur l'argent", dans Borneman 1978.

L. Baslé, 1984, "Le besoin, la dette", *Actions et Recherches Sociales*, décembre 1984, n° 2.

1986, "L'argent, l'échange, la dette", *Actions et Recherches Sociales*, juin 1986, n° 2.

1991, "Du marché, du"socialisme réel"et de leur intime répulsion", *Actions et Recherches Sociales*, avril 1991, n° 2.

M. Boffa, 1986, "Joseph de Maistre : la défense de la souveraineté", *Le Débat*, n° 39.

E. Borneman, 1973-1978, *Psychanalyse de l'argent*, P. U. F.

A. Caillé, 1986, "Monnaie des sauvages et monnaie des modernes", *Actions et Recherches Sociales*, juin 1986, n° 2.

N. Campini, M. Rosier, 1991, "Dette économique, dette religieuse", *Actions et Recherches sociales*, avril 1991, n° 2.

B. Courbis, E. Froment, J. M. Servet, 1990, "A propos du concept de monnaie", *Cahiers d'Economie Politique*, n° 18.

1991, "Enrichir l'économie politique de la monnaie par l'histoire", *Revue Economique*, vol. 42, n° 2.

E. Enriquez, 1983, *De la horde à l'Etat*, Gallimard.

M. Gauchet, 1977, "La dette du sens et les racines de l'Etat", *Libre*, n° 2.

Ch. Malamoud, 1988 (sous la direction de), *Lien de vie, nœud mortel*, Editions de l'E. H. E. S. S.

concernant la "compensation" de toute mort survenue du fait de quelqu'un. C'est là que prend sens le débat sur la peine de mort. On peut se demander s'il ne faut pas y inclure toutes les formes d'assistance sociale et le revenu minimum. Cette note trop brève néglige à propos de la dette et de la monnaie un acteur central : le despote, le prince, le souverain, l'Etat ou tout autre forme de pouvoir politique incarné.

B. Malinowski, 1922-1963, 1989, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Gallimard, Tel.

M. Mauss, 1923-1924, "Essai sur le don", *Année Sociologique*, repris dans Mauss, 1950-1983.

M. Mauss, 1950-1983, *Sociologie et anthropologie*, P. U. F.

J. M. Servet, 1984, *Nomismata. Etat et origines de la monnaie*, Presses Universitaires de Lyon.

G. Simmel, 1977-1987, *Philosophie de l'argent*, P. U. F. (édition allemande, 1977).

J. Tulard, 1980, "Contre-révolution", *Encyclopedia Universalis*, suppl. I, Paris.

J. P. Valabrega, 1980, *Phantasme, mythe, corps et sens*, Payot.

Bulletin du M. A. U. S. S., 25 n° parus de 1982 à 1988, Paris.

La Revue du M. A. U. S. S., depuis 1988, Paris, La Découverte.